

Les pénitenciers

député, j'avais donc escompté que les conservateurs, une fois au pouvoir, apporteraient des changements.

Toutefois, il est apparu clairement que ce n'était pas le gouvernement qui avait le dernier mot dans cette affaire. En fait, c'était très probablement le commissaire des services correctionnels puisque le rapport déposé par le Parti conservateur était identique à celui qu'avait présenté le Parti libéral. Le député de Windsor-Walkerville, qui était simple député à l'époque, formulait des critiques de ce genre; ce sont là certaines des préoccupations qu'il a exprimées souvent, soutenant qu'il est essentiel d'avoir un mécanisme de surveillance permanent du système pénitentiaire canadien. Car s'il y avait crise en 1977, il n'est pas exagéré de dire qu'il existe une crise aujourd'hui au sein du système pénitentiaire canadien. Il en existe de nombreuses preuves. J'en ai évoqué quelques-unes.

Je voudrais m'attarder quelques minutes sur certaines des recommandations du sous-comité, avant d'exposer un exemple précis des graves problèmes et de la crise qui affectent le système pénitentiaire canadien, soit les incidents qui ont eu lieu récemment au pénitencier de Dorchester, au Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai dit, le commissaire des pénitenciers, et le gouvernement dont il est l'exécutant, ont adopté une attitude très discriminatoire face aux recommandations du sous-comité des questions pénitentiaires. Je vais donner quelques exemples de cette attitude non seulement discriminatoire, mais trompeuse. On a trompé les Canadiens et le Parlement du Canada en laissant entendre que certaines recommandations avaient été réalisées alors qu'en fait, on n'avait rien fait. Il y a à peine plus d'un an, le député de New Westminster-Coquitlam de l'époque signalait qu'en réalité, seulement 14 des 65 recommandations du sous-comité spécial des pénitenciers avaient été mises en pratique. Je vais donner deux ou trois exemples de l'imposture—c'est délibérément que j'emploie ce terme—que constitue le rapport provisoire sur l'application des recommandations.

● (1610)

Vous voulez que je cite des recommandations qui sont censées avoir été appliquées, mais qui ne l'ont pas été du tout en réalité? Il y a tout d'abord la recommandation n° 1, qui porte sur l'existence d'une crise. On dit qu'il est absolument nécessaire que le solliciteur général considère le rapport comme une question de la plus haute importance et qu'il y donne suite sans délai. Cette recommandation, dit-on, a été appliquée. C'est faux absolument. Le gouvernement n'est pas intervenu immédiatement et de toute urgence pour donner suite au rapport. Il a choisi certaines recommandations dont il pouvait s'accommoder, et lancé le reste aux orties. Donc, prétendre que cette recommandation a été appliquée ou qu'il n'y a plus de crise dans le système pénitentiaire, c'est tromper l'opinion.

Il y a ensuite la recommandation n° 8, qu'on prétend avoir été appliquée. Elle appelle la création d'un nombre suffisant de postes de formation pour permettre une formation complète et convenable des employés et pour permettre le perfectionnement professionnel permanent du personnel de correction. On nous dit que cela a été appliqué, mais pas un poste supplémentaire n'a été comblé. Donc, prétendre que cette recommandation a été appliquée, c'est tromper encore une fois l'opinion et le Parlement.

Vient ensuite la recommandation n° 17, d'après laquelle les hommes et les femmes travaillant dans le service pénitentiaire doivent être traités sur le même pied. On nous dit qu'elle a été appliquée. Eh bien, j'invite tous ceux qui le voudront, électeurs ou députés, à aller voir dans les pénitenciers du pays si cette recommandation a vraiment été appliquée, si les hommes et les femmes sont traités sur le même pied dans le service pénitentiaire. Cette recommandation n'a pas été appliquée, et encore une fois on a induit en erreur la population et le Parlement.

Des exemples, il y en a encore dans tout le rapport, mais je me bornerai à en donner un seul, qui montre bien de quelle façon superficielle le gouvernement a appliqué ces importantes recommandations. Voyons la recommandation n° 25, qui est sûrement l'une des plus importantes du rapport du sous-comité. Elle est simple: elle demande que le régime pénitentiaire soit administré ouvertement et soumis à l'examen du public. On nous dit que cette recommandation a été mise en pratique. Un petit renvoi nous éclaire cependant sur la façon dont cela a été fait, il vous explique comment le service des pénitenciers a perdu son caractère secret et comment il a appris à rendre des comptes au public. On cite même un exemple que je tire du rapport. Le voici:

Près de 45,000 visiteurs ont envahi le pénitencier de la Colombie-Britannique durant la fin de semaine du 4 mai 1980.

Il n'y avait aucun détenu dans les cellules du pénitencier le 4 mai 1980. Si c'est une façon de rendre des comptes au public, il est certain que le public lui-même et les députés ont été induits en erreur.

Je crois que ces rapports dénotent une grave négligence de la part du gouvernement. Ce dernier a le devoir de se présenter devant le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques chargé des pénitenciers, pour expliquer pourquoi il a décidé de rejeter certaines des plus importantes recommandations qui avaient fait l'unanimité parmi les membres du comité.

Parlons maintenant de l'établissement de Dorchester. Dernièrement, les députés le savent, des accusations très graves ont été portées au sujet d'incidents survenus dans cet établissement. Un des gardiens a perdu la vie, un détenu s'est suicidé; on dit également que des détenus auraient été maltraités. En outre, le ministre du solliciteur général a confirmé qu'au cours d'un incident survenu en juin dernier, 137 cartouches de fusil ont été tirées dans un gymnase rempli de prisonniers. Enfin, certains ont affirmé qu'on avait détruit systématiquement les effets personnels des détenus. Ce sont là de très graves accusations et il ne m'appartient pas, pas plus qu'au solliciteur général, d'en juger sans entendre la version des deux parties. Elles doivent être examinées par un enquêteur indépendant. Par exemple, à la suite de la prise d'otages survenue à Dorchester et de la mort tragique de Bill Morrison, on rapporte que les détenus de l'étage ont été forcés de se déshabiller, de s'allonger sur le sol de leur cellule et qu'ils furent ensuite menottés aux barreaux, puis gazés et battus à satiété. C'est une accusation grave qui a été reprise par plusieurs détenus du même étage et confirmée indépendamment par un bon nombre de détenus qui ont depuis été séparés des autres. On a affirmé que des détenus avaient été traînés tout nus jusqu'en bas par des gardiens: un gardien tenait une jambe, un autre tenait l'autre jambe et un troisième donnait des coups de pieds à la tête du détenu. Ce sont des accusations graves. Vu tous les problèmes qu'il y a eus au pénitencier de Dorchester, vu toutes